Nations Unies S/PV.4104



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-cinquième année

4104e séance
Jeudi 24 février 2000, à 11 h 30
New York

Président :	M. Listre	(Argentine)
Membres :	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique	M. Holbrooke
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Mohammad Kamal
	Mali	M. Kasse
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2000/30)

00-31330 (F)

La séance est ouverte à 11 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2000/30)

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la République démocratique du Congo et du Portugal des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mwamba Kapanga (République démocratique du Congo) prend place à la table du Conseil; M. Monteiro (Portugal) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, document S/2000/30.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2000/143, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

J'attire également l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/2000/67 et S/2000/122, lettres datées des 28 janvier et 11 février 2000, respectivement, émanant de la République démocratique du Congo; S/2000/73 et S/2000/89, lettres datées des 26 janvier et 3 février 2000, respectivement, émanant de l'Ouganda; et S/2000/81, note verbale datée du 31 janvier 2000, émanant de l'Afrique du Sud.

M. Yel'chenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : D'emblée, nous pensons qu'il est absolument juste et nécessaire de rendre hommage à la délégation des États-Unis pour les efforts considérables qu'elle a faits afin de coordonner le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Il y a exactement un mois, ma délégation estime avec optimisme que la «semaine de la RDC» dans le cadre du «mois de l'Afrique» au Conseil de sécurité entraînerait des résultats très concrets, qui contribueraient à rétablir la paix et la sécurité dans la région de l'Afrique centrale. D'ici peu, le Conseil de sécurité prendra une décision importante pour répondre aux attentes de longue date des pays africains et de toute la communauté internationale. Il y a de nombreuses raisons de voir dans la résolution du Conseil de sécurité tendant à mettre en oeuvre la seconde phase de la présence des Nations Unies en République démocratique du Congo sa première grande décision du nouveau siècle.

À cet égard, il est essentiel de reconnaître que notre décision imposera une lourde responsabilité à toutes les parties concernées. Tant le rétablissement de la paix dans la région que la crédibilité de l'ONU dans le domaine du règlement des conflits dans les années à venir seront en jeu après le déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) élargie. Hier, lors de leur sommet à Lusaka, les parties ont réitéré leur engagement ferme à l'égard de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et ont réaffirmé leur détermination de le mettre en oeuvre complètement et rapidement. Nous nous attendons à ce que cet engagement soit strictement respecté, ce qui représente la condition préalable la plus fondamentale du succès des efforts collectifs visant à rétablir la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs.

De toute évidence, l'élargissement de la MONUC représente le coeur du projet de résolution dont le Conseil est saisi. En même temps, l'Ukraine attache une importance particulière au fait que cette décision s'accompagne de la réaffirmation explicite des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il est d'autant plus justifié de mettre l'accent sur l'obligation de tous les États de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts de l'ONU, en ce qui a trait à la situation qui a été

décrite le 24 janvier dernier par le Président du Conseil de sécurité comme la première guerre mondiale de l'Afrique.

L'Ukraine appuie le projet de résolution actuel et envisagera de faire une contribution importante en vue de favoriser sa mise en oeuvre.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Le Secrétaire général a d'abord recommandé le déploiement de 500 observateurs militaires dans son rapport du 1er novembre 1999, et nous le remercions de ce rapport. Le Conseil de sécurité a mis près de quatre mois pour s'entendre dans ce projet de résolution sur le déploiement de 500 observateurs, sans mentionner les diverses conditions mises à ce déploiement. Ma délégation espère que cela témoigne de l'importance que le Conseil de sécurité et nous tous qui sommes ici réunis attachons au règlement de ce conflit.

Il est en effet encourageant de savoir que le travail sur le dialogue national prévu dans l'Accord de cessez-le-feu a commencé. Nous nous félicitons des discussions qui ont eu lieu entre le Facilitateur du dialogue national et le Gouvernement de la République démocratique du Congo et d'autres dirigeants politiques du pays. Nous demandons encore une fois une assistance au processus entrepris par le Facilitateur. Nous n'avons aucun doute que les Congolais trouveront un terrain d'entente pour régler leurs problèmes, sans ingérence extérieure, et que de cette façon, ils ouvriront la voie au retrait en bon ordre des forces étrangères.

Nous espérons que l'adoption de ce projet de résolution, que l'on attend depuis très longtemps, conduira au déploiement rapide du personnel de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). De même, nous espérons sincèrement que toutes les parties collaboreront pleinement avec la MONUC pour permettre à son personnel de s'acquitter de son mandat. À cet égard, nous sommes encouragés par le communiqué conjoint adopté hier au sommet de Lusaka. Pour sa part, la Namibie s'engage à offrir de façon continue son appui et sa collaboration.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis n'est pas parfait, c'est un projet de compromis. C'est pourquoi je voudrais rappeler à tous la cause réelle du conflit en République démocratique du Congo et la nécessité pour tous les États de s'abstenir de s'ingérer dans les affaires internes des autres États. Il s'agit là d'une obligation énoncée dans la Charte, qui est soulignée dans l'Accord de Lusaka et acceptée par toutes les parties.

La situation dans la partie orientale de la République démocratique du Congo nous inspire une préoccupation particulière et grave. Nous ne devons pas tourner le dos aux Congolais innocents de la partie orientale du pays, qui sont constamment victimes de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international. Les auteurs de ces crimes odieux devraient assumer la responsabilité de leurs actes. En effet, la population de la République démocratique du Congo ne doit pas payer pour l'inaction de la communauté internationale à l'égard de violations passées du droit humanitaire international dans d'autres parties de la région.

De plus, l'exploitation illégale des ressources naturelles et d'autres richesses naturelles dans la partie orientale de la République démocratique du Congo doit cesser. Ces actes illégaux non seulement violent la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, mais entraînent également la poursuite des hostilités. Nous attendons avec impatience le rapport du Secrétaire général à cet égard.

Nous continuons d'estimer que le nombre de 5 537 militaires autorisés par le projet de résolution est insuffisant pour veiller à la mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu dans le vaste territoire de la République démocratique du Congo. En d'autres termes, ce nombre n'est pas conforme au mandat de la MONUC tel qu'il est décrit dans la résolution que nous sommes sur le point d'adopter. Néanmoins, nous allons nous rallier au chiffre proposé, dans l'espoir que le Secrétaire général s'adressera au Conseil de sécurité si des effectifs supplémentaires étaient requis.

Le déploiement des 5 537 militaires de la MONUC ne constitue que la deuxième phase d'une série de déploiements. Par conséquent, il va sans dire, et il est logique, que le Secrétaire général préparera sans aucun doute la prochaine phase du déploiement des Nations Unies en République démocratique du Congo. Nous espérons donc que le Secrétaire général s'adressera de nouveau au Conseil pour présenter des recommandations à ce sujet. En outre, nous ne saurions surestimer la nécessité pour la MONUC de protéger, dans la mesure de ses moyens, les civils menacés de violence.

Au cours des années, l'Organisation des Nations Unies a apporté la paix à de nombreux pays, y compris le mien. Les populations éprouvées de la République démocratique du Congo nourrissent donc un grand espoir de voir rétablir la paix dans leur pays, et à juste titre. Nous ne devons pas les laisser tomber.

Ma délégation votera donc pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Dejammet (France) : Voici un mois, le Conseil de sécurité, à l'initiative de son Président, l'Ambassadeur des États-Unis, accueillait les chefs d'État des pays signataires de l'Accord de cessez-le-feu en République démocratique du Congo : l'Accord de Lusaka. Ces chefs d'État ont réaffirmé à cette occasion leur engagement à mettre en oeuvre l'Accord de cessez-le-feu. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a présenté lui-même ses recommandations pour l'élargissement — souhaité par notre délégation depuis plusieurs mois — du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, la MONUC. Ces recommandations concernaient la mise en oeuvre de l'ensemble de l'Accord de Lusaka : respect du cessez-le-feu, désengagement des parties, désarmement des groupes armés et retrait de toutes les forces étrangères. Ces recommandations envisageaient également, à terme, la tenue d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs.

À l'occasion de cette réunion exceptionnelle du Conseil de sécurité, le Ministre français délégué à la coopération et à la francophonie, M. Josselin, avait marqué que notre Conseil devait, en appuyant l'intervention des Nations Unies, consolider le respect du cessez-le-feu. Il avait salué les recommandations faites par le Secrétaire général en ce sens, sous réserve que les questions de sécurité fussent prises en compte dans toutes leurs dimensions.

Le projet de résolution soumis au Conseil aujourd'hui a pour but de mettre en oeuvre les recommandations du Secrétaire général. Il énonce clairement les conditions sur lesquelles doit être fondé le déploiement de la MONUC ainsi élargie : respect du cessez-le-feu, élaboration d'un plan de désengagement des forces, garantie des parties à assurer la sécurité et la liberté de circulation du personnel des Nations Unies. Ce projet n'est pas parfait, c'est un texte de compromis, comme vient très justement de le souligner le Représentant permanent de la Namibie — on peut, en particulier, s'interroger sur la taille vraiment souhaitable des effectifs des observateurs et des militaires qui viendront à leur appui — mais ce texte, comme l'a également souligné l'Ambassadeur de Namibie, rappelle clairement à ceux qui voudront bien le lire attentivement et le comprendre, quelle a été l'origine de la dégradation de la situation et indique assez nettement où sont les responsabilités. C'est pourquoi, la délégation française votera pour ce projet de résolution.

La mise en oeuvre de ce texte ne sera possible que si des mesures concrètes en ce sens sont prises par les parties au conflit. Il faut, de ce point de vue, saluer la réunion des parties signataires de l'Accord de cessez-le-feu, qui s'est tenue hier à Lusaka, car elle constitue un signe positif, mais il faut aller au-delà de ce qui reste encore des déclarations d'intention, même si des signatures sont données.

La situation en République démocratique du Congo reste en effet préoccupante. C'est particulièrement le cas dans l'est du pays, où l'on observe un accroissement des tensions. Les informations les plus récentes, qui nous ont été données hier — tardivement, d'ailleurs — par le Secrétariat de l'ONU à propos de la situation dans la partie orientale de la République démocratique du Congo, montrent que la présence de forces étrangères est de plus en plus durement ressentie et donne lieu à des mouvements naturels, normaux, de résistance civile. Mais ces informations données par le Secrétariat de l'ONU font également état de massacres, d'affrontements interethniques qui, à leur tour, font craindre un redoublement, une nouvelle aggravation des violences.

Comment, enfin, ne pas être également préoccupés par l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo, en violation de la souveraineté de ce pays. Ces activités, comme le rappelle justement la résolution, contribuent à la poursuite des hostilités.

C'est dire qu'un effort important doit être accompli par toutes les parties pour mettre en oeuvre l'Accord de cessez-le-feu.

En appuyant le déploiement de la MONUC, nous espérons donc que les Nations Unies aideront à une mise en oeuvre concrète de cet Accord. Celui-ci doit aussi contribuer à la réconciliation en République démocratique du Congo. Nous espérons que le dialogue national, avec l'aide du Facilitateur, le Président Masire, permettra cette réconciliation. Au-delà de ce voeu, au-delà de son appui moral et politique, la France, répondant à l'appel qui avait été adressé à tous les membres du Conseil par le Président du Conseil au mois de janvier, est prête à apporter au Facilitateur un soutien également matériel.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : L'adoption du projet de résolution sur lequel nous allons voter aujourd'hui représentera un pas décisif dans l'examen par le Conseil de la situation en République démocratique du Congo. Cela montre très clairement que le Conseil est prêt à poursuivre sur la lancée de la séance publique de janvier en même temps que cela permet de créer, dans la pratique,

un cadre permettant à l'ONU et à la communauté internationale de jouer un rôle concret dans le règlement du conflit en République démocratique du Congo.

Maintenant, il nous reste à aller de l'avant et à obtenir des résultats. Le Royaume-Uni souhaite que le Secrétariat passe à l'action le plus rapidement possible pour déployer la Mission élargie de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) que nous allons autoriser aujourd'hui. Mais, comme le projet de résolution l'indique, ce déploiement ne peut se faire qu'en parallèle avec l'application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Même après la nouvelle dynamique engendrée par l'initiative de l'Ambassadeur Holbrooke en janvier et par les engagements contractés alors, dans cette même salle, par les dirigeants de la région, la situation sur le terrain n'incite guère à l'optimisme.

Les combats doivent cesser immédiatement. Le droit international humanitaire doit être respecté. Nous sommes extrêmement préoccupés, en particulier, par la situation qui règne au Kivu, à laquelle le représentant de la France vient de faire allusion. Il y a là un risque de catastrophe humanitaire. Les tensions ethniques croissantes qui prévalent dans cette région menacent l'ensemble de la population. Cela nous rappelle sans complaisance pourquoi il faut que l'Accord de Lusaka soit mis en oeuvre et pourquoi le désarmement, la démobilisation, la réinstallation et la réintégration seront déterminants pour la paix et la stabilité futures de la République démocratique du Congo et de la région. Il est essentiel que toutes les parties à l'Accord de Lusaka agissent dès maintenant pour apaiser la situation au Kivu. Le réarmement et le réapprovisionnement des groupes armés ainsi que la propagande ethnique doivent cesser immédiatement. Et il faut donner aux Nations Unies l'accès dont elles ont besoin pour un déploiement dans la région.

Le Royaume-Uni estime, en outre, qu'il est impératif de progresser sur tous les aspects politiques et militaires de l'Accord de Lusaka. Il est de la plus haute importance d'engager au plus tôt un dialogue national franc, ouvert et démocratique sur l'avenir du Congo et il faut également élaborer, par consensus, un programme de désarmement, de démobilisation, de réinstallation et de réintégration généralisé des groupes armés — sans lequel l'Accord de Lusaka ne peut aboutir. À l'évidence, la synergie entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine dans tous ces domaines est déterminante.

Les parties doivent également coopérer avec la MONUC. L'accès et la sécurité doivent être fournis à la mission des Nations Unies et aux organismes de secours humanitaires. Les parties doivent veiller à ce que les conditions appropriées soient réunies pour le déploiement de la MONUC sur les quatre sites désignés. Nous sommes très préoccupés de ce que la MONUC n'ait toujours pu accéder aux sites de déploiement proposés, afin de procéder aux activités de reconnaissance et d'enquête. Cela est inacceptable. Nous appuyons fermement les éléments du projet de résolution qui indiquent clairement que le déploiement ne doit se faire que si le Secrétaire général estime que les conditions sont réunies, et qu'il doit tenir le Conseil dûment informé des progrès accomplis dans ce domaine.

Enfin, nous nous félicitons de la reconnaissance dans le projet de résolution de la nécessité de s'attaquer aux activités de ceux qui tirent profit et exploitent les ressources naturelles de la République démocratique du Congo, ainsi qu'aux liens qui existent entre ces activités et la poursuite du conflit. Nous devons également examiner de toute urgence les moyens de renforcer les embargos sur les armes imposés par l'ONU, ainsi que d'autres moyens pour limiter la fourniture d'armes dans la région.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : Il y a un mois nous nous sommes réunis ici avec les chefs d'État des pays africains concernés pour examiner ensemble les moyens de régler la question de la République démocratique du Congo. Un appel unanime a alors été lancé pour que l'ONU envoie une opération de maintien de la paix le plus rapidement possible dans ce pays afin d'accélérer le règlement du conflit.

Aujourd'hui le projet de résolution sur le déploiement d'observateurs militaires en République démocratique du Congo sera mis aux voix pour démontrer la volonté et la détermination de la communauté internationale, y compris du Conseil de sécurité, de régler la question de la République démocratique du Congo. Nous sommes heureux que l'on soit finalement parvenu à un consensus sur le projet de résolution.

La question de la République démocratique du Congo est très complexe et délicate. Nous avons toujours estimé que le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, ainsi que l'application effective de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka constituent la base du règlement de la question. L'actuel déploiement de la phase II de l'opération des Nations Unies a simplement pour but d'aider à réaliser une partie de l'Accord de Lusaka. Des tâches plus nombreuses et plus difficiles incombent à la communauté internationale et aux parties au conflit, et ils doivent déployer des efforts communs.

En conséquence, il convient d'envisager d'autres tâches de maintien de la paix des Nations Unies en République démocratique du Congo. Il va sans dire qu'il ne sera pas possible d'accomplir ces tâches si les parties au conflit ne respectent pas strictement l'Accord de Lusaka et si le déploiement de la phase II de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) n'est pas mené à bien.

Nous nous félicitons des résultats du sommet de Lusaka qui vient de se terminer, en particulier la réaffirmation de l'engagement des parties au conflit à l'égard de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et de leur volonté de fournir des garanties de sécurité solides au personnel des Nations Unies.

Le succès de la mission de maintien de la paix dépend de l'étroite coopération entre les parties et ladite mission des Nations Unies. Il est donc essentiel que les parties au conflit apportent un soutien à la MONUC et facilitent son travail. En même temps, la MONUC, dans l'accomplissement de son mandat, devrait veiller à améliorer la communication avec les parties — en particulier avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo — et devrait tenir compte de leurs vues et les respecter. Nous espérons que l'établissement de la structure commune de la MONUC et de la Commission militaire mixte aura l'effet salutaire d'améliorer la coordination et la coopération entre les deux structures.

La délégation chinoise est favorable à l'élargissement de la MONUC et elle appuie le projet de résolution qui va être mis aux voix. Nous espérons que sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Morjane, la MONUC accomplira avec succès sa mission et préparera le terrain pour les prochaines activités de maintien de la paix des Nations Unies dans la région.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui est un projet important, qui peut avoir des conséquences durables pour la République démocratique du Congo et pour toute la région des Grands Lacs de l'Afrique. Nos délibérations durant le mois de janvier, qui ont mené à la participation historique de sept chefs d'État et de gouvernement à la séance du Conseil du 24 janvier, n'ont que trop bien souligné l'existence de problèmes insolubles dans la région, problèmes qu'il fallait traiter de manière globale.

Ma délégation avait alors exprimé son appui aux recommandations qui figuraient dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote S/2000/30. C'est dans ce contexte que la délégation jamaïcaine pense que l'adoption de ce projet de résolution sera un pas dans la bonne direction. Bien que le projet de résolution ne nous donne pas entièrement satisfaction, loin s'en faut, nous pensons qu'il enverra un signal positif aux signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et au peuple de la République démocratique du Congo que le Conseil de sécurité est déterminé à jouer son rôle pour relancer le processus de paix dans ce pays.

Nous nous félicitons de la volonté politique dont ont fait montre, tout récemment lors du sommet, tenu le 23 février, les parties à l'Accord de Lusaka. Nous sommes sûrs qu'elles continueront de faire preuve de leur détermination de respecter strictement cet Accord et de le mettre en oeuvre sous tous ses aspects.

Nous apprécions le fait que le projet de résolution encourage les objectifs de réconciliation nationale tout en respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo et de ses voisins. Toutefois, ma délégation tient à exprimer sa profonde préoccupation compte tenu des informations sur la reprise récente des combats et des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous tenons également à exprimer notre préoccupation face à la dégradation de la situation humanitaire et à souligner que les responsables des violations du droit international humanitaire doivent être traduits en justice.

La Jamaïque appuie l'élargissement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), comme cela est proposé dans le projet de résolution, comme un minimum. Nous espérons que cela mènera finalement au déploiement d'une mission de maintien de la paix. Nous voudrions souligner que toutes les parties doivent fournir des garanties de sécurité crédibles pour permettre à la MONUC d'exécuter son mandat, et veiller à ce que les secours humanitaires parviennent à toute la population civile du pays, pour alléger ses souffrances inutiles.

Ma délégation est également profondément préoccupée par les rapports faisant état de l'exploitation illégale des ressources de la République démocratique du Congo. Ces activités, comme cela a été démontré clairement, ont des conséquences graves sur les conditions de sécurité et la poursuite des hostilités dans ce pays. La communauté internationale doit également endiguer les apports illicites d'armes dans les zones de conflit, puisque cela aggrave encore la situation.

La coordination des activités de la MONUC et de la Commission militaire mixte (CMM) est un élément fonctionnel et nous y souscrivons entièrement. Vu le rôle crucial assigné à la CMM dans la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka, il faut lui donner les ressources nécessaires pour appuyer son fonctionnement.

Ma délégation tient à rendre hommage au Secrétaire général, au Représentant spécial du Secrétaire général et au personnel, tant militaire que civil, de la MONUC, et nous tenons à exprimer notre appui aux efforts qu'ils déploient pour essayer de rétablir la paix dans cette région en proie à des troubles.

Enfin, nous espérons sincèrement que ce projet de résolution, qu'appuie ma délégation, soulignera l'engagement de la communauté internationale à mettre fin à des années de conflit et à jeter les bases étayant une paix durable en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs.

M. Fowler (Canada) : Le Canada appuiera le projet de résolution créant la phase II de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Cette décision fait suite à un débat de fond auquel ont participé les plus hautes autorités de mon gouvernement. Le débat a porté sur les impératifs de la sécurité commune, sur l'engagement de longue date du Canada envers l'Afrique et le maintien de la paix, et sur notre détermination à retenir les leçons du passé.

Nous voterons pour ce projet de résolution parce que les Africains eux-mêmes le désirent et parce qu'il aura du bon dans le contexte de la situation en République démocratique du Congo. Notre hésitation, car il y a eu hésitation, venait de ce que nous pensions qu'elle aurait pu être mieux faite.

Notre préoccupation principale concernant ce projet de résolution, exprimée à maintes reprises au cours des négociations qui ont abouti à son énoncé, s'explique par le fait qu'il n'accorde pas au mandat de la mission les ressources que nous estimons nécessaires pour que celle-ci puisse être couronnée de succès. Aucun d'entre nous n'est prêt à refaire les mêmes erreurs qu'à Srebrenica, cette fois-ci avec une mission d'observation.

(*L'orateur parle en anglais*)

Le fait d'assortir le mandat de ressources suffisantes est une nécessité opérationnelle. Le Canada a fait valoir que nous devions tirer les enseignements qui s'imposaient de nos expériences et en tenir compte dans les décisions que nous prenons aujourd'hui. Je pense que le Conseil l'a fait dans le cas de la Sierra Leone où nous avons appliqué un mandat assorti de ressources suffisantes. Bien qu'imparfaite, la situation en Sierra Leone s'est quelque peu stabilisée. Les massacres ont pratiquement cessé.

Le Canada a essayé de tenir compte de ces leçons lors de la préparation de cette résolution. Nous comprenons qu'il est important que la phase II de la MONUC décolle rapidement et que cette phase II doive être en place pour que la phase III puisse débuter. Nous estimons cependant qu'il est tout aussi important que la phase II fonctionne bien. Nous ne pensons pas que le nombre 5 537 soit magique et que le mandat de la phase II soit suffisant. Nous espérions avoir une mission d'observation plus vigoureuse. Nous aurions aussi préféré que les capacités d'extraction soient plus fortes, même si cela avait entraîné l'affectation d'un personnel plus nombreux. Quant au financement, mon gouvernement procédera à sa propre évaluation des conditions sur le terrain avant d'annoncer sa contribution à cette Mission.

La République démocratique du Congo traverse une tragédie qui menace la sécurité des populations, et cette situation exige que nous lui accordions immédiatement notre attention. L'Accord de Lusaka a besoin d'un soutien vigoureux de la part des Nations Unies. Il y a peu d'endroits dans le monde où les civils ont besoin d'autant de protection qu'en République démocratique du Congo. Dans des situations aussi graves que celle-ci, il faut agir et tout mettre en oeuvre pour alléger les souffrances de la population assiégée de la République démocratique du Congo. Il n'est jamais facile de trouver un équilibre entre une action immédiate qui s'impose et les prévisions à froid des conséquences à long terme. Malheureusement, ce ne sont pas uniquement des considérations de ce genre qui ont influencé la décision prise sur les effectifs de la MONUC. D'autres facteurs, comme le refus des coûts et des réalités politiques extérieures, ont aussi influencé la décision du Conseil dans le cas présent.

Le Canada continuera à faire tout son possible pour s'assurer que les missions de maintien de la paix déployées par l'ONU auront une bonne chance de s'acquitter de leur tâche en résistant aux pressions visant à leur imposer un profil commode sur le plan politique mais pernicieux sur le plan opérationnel. Le Canada accorde son soutien aujourd'hui à cette résolution dans l'espoir que cette phase de la MONUC ouvrira la voie à une troisième phase plus solide au service de la paix en République démocratique du Congo. Le Canada continuera à faire pression pour qu'un tel engagement soit pris pendant toute la période où il

siégera au Conseil et après son départ. Notre engagement en faveur de la paix en Afrique et de la sécurité commune l'exige.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Dans quelques minutes, le Conseil de sécurité va adopter un projet de résolution qui marquera une étape décisive. Nous sommes heureux que le Conseil ait été en mesure d'autoriser la phase II de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) aujourd'hui. La Mission des Nations Unies a été élargie en ce qui concerne à la fois ses effectifs et son mandat. Nous avons réussi à le faire dans un délai raisonnable, c'est-à-dire moins d'un mois après la réaffirmation de leur engagement par les chefs d'État parties à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, ici même, dans la salle du Conseil.

En adoptant ce projet de résolution aujourd'hui, le Conseil de sécurité aura joué son rôle et assumé sa responsabilité première à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité. Grâce à cette décision qui vient à point nommé, l'ONU renforce son autorité et respecte l'engagement qu'elle a pris d'appuyer l'application de l'Accord de Lusaka.

L'adoption de ce projet de résolution vient également à point nommé dans la mesure où elle fait suite au sommet tant attendu de Lusaka qui s'est achevé hier, et au cours duquel les dirigeants ont réaffirmé leur engagement envers l'Accord de cessez-le-feu et approuvé le calendrier actualisé et révisé pour l'application de cet Accord.

Les problèmes à venir se poseront sur le terrain. Les yeux du monde entier vont maintenant se tourner vers cette région, vers le théâtre des opérations, vers la République démocratique du Congo et d'autres protagonistes. C'est aux parties qu'il incombe de donner la preuve de leur engagement de manière concrète. Nous leur lançons un appel pour qu'elles fassent preuve de la plus grande retenue, qu'elles assurent le respect des dispositions du cessez-le-feu, qu'elles facilitent le déploiement de la MONUC; en somme, pour qu'elles apportent leur pleine coopération à la mise en oeuvre rapide de ce projet de résolution. Nous encourageons le peuple congolais à engager un dialogue national en vue d'une réconciliation nationale et nous exhortons tous les Congolais à apporter leur plein appui et leur coopération à Sir Ketumile Masire, le Facilitateur. Sa tâche revêt une importance cruciale pour chacun d'entre nous.

Tout en demandant instamment aux parties à l'Accord de Lusaka de s'engager à rétablir la paix, nous n'oublions pas notre propre responsabilité. Pour nous, les Nations Unies, il sera essentiel d'assurer un déploiement rapide de la MONUC élargie et de mobiliser les ressources voulues. Nous ne pouvons pas échouer dans ces deux tâches qui nous attendent. Les Nations Unies ne peuvent pas se permettre d'échouer en République démocratique du Congo.

Tout nouveau renforcement de l'engagement des Nations Unies en République démocratique du Congo dépendra, comme le Secrétaire général l'a fait observer dans son rapport, de la coopération des parties et de la situation sur le terrain. Nous comptons donc pour ce faire sur la sagesse des dirigeants africains et en particulier sur celle des parties impliquées dans la région.

Enfin, je voudrais transmettre nos hommages respectueux à l'Ambassadeur Holbrooke pour le rôle éminent qu'il a joué à cet égard, pour sa détermination et pour les efforts acharnés qu'il déploie. Nous rendons en outre hommage à la ténacité et l'énergie dont a fait preuve l'Ambassadrice Soderberg pour faire en sorte que le texte de ce projet de résolution soit parachevé aussi rapidement que possible afin que le Conseil puisse l'adopter.

Nous vous savons gré, Monsieur le Président, d'avoir dirigé avec succès nos débats dans des conditions très difficiles.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Bangladesh des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie approuve le renforcement du rôle de l'ONU en République démocratique du Congo. Le déploiement de la phase II de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), conformément au projet de résolution qui doit être adopté aujourd'hui, doit contribuer au règlement du conflit le plus étendu qui se déroule aujourd'hui en Afrique et dans lequel sont impliqués de nombreux États du continent.

Nous sommes convaincus que si les parties apportent l'appui voulu à la MONUC dans l'exécution de son mandat, cette Mission jouera un rôle décisif pour rétablir la paix dans ce pays.

Nous sommes également conscients de la nature complexe des intérêts multiples et variés qui s'affrontent aujourd'hui en République démocratique du Congo. Nous sommes tout à fait d'accord avec ceux qui mettent en garde contre les espérances démesurées que suscitera le déploie-

ment de cette opération de maintien de la paix dans ce pays. La situation est tellement complexe qu'il serait non seulement naïf mais dangereux de compter sur des forces extérieures pour la régler, même si ces forces sont celles de l'ONU.

Dans ce contexte, la Fédération de Russie met l'accent sur l'accord général auquel est parvenu le Conseil de sécurité et selon lequel la MONUC ne prendra pas de mesures pour obliger les parties à accepter la paix, ni pour imposer le désarmement des groupes armés irréguliers dans le territoire de la République démocratique du Congo, pas plus à l'étape actuelle des opérations qu'à l'avenir.

Tous ceux de mes collègues qui ont pris la parole avant moi ont souligné que la responsabilité première quant au règlement de la situation incombe aux parties qui ont signé l'Accord de Lusaka. C'est précisément leur volonté d'honorer de bonne foi les obligations qu'ils ont assumées — en particulier en ce qui concerne le respect du cessez-le-feu — qui déterminera la manière dont la communauté internationale décidera d'agir à l'avenir pour favoriser la solution du conflit en République démocratique du Congo.

À cet égard, nous sommes encouragés par le fait que lors du sommet de Lusaka qui a eu lieu hier, les parties à l'Accord de Lusaka ont confirmé leur détermination d'assurer sa mise en oeuvre complète et rapide. Il est important de faire en sorte que cette détermination se traduise dès que possible dans les faits.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Les Pays-Bas voteront pour le projet de résolution dont nous sommes saisis, qui constitue une mesure importante dans le déploiement progressif de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et qui fait de la MONUC une véritable mission d'observation.

L'entreprise dans laquelle se lancent à présent les Nations Unies est considérable mais, comme l'indique le projet de résolution, elle a également des limites très claires. Nous devons rappeler aux parties que la responsabilité du succès de l'Accord de Lusaka leur incombe principalement. Elles sont responsables de la poursuite des progrès. Lorsque, à un stade ultérieur, le Conseil commencera ses délibérations sur la phase III, les progrès faits par les parties détermineront sans aucun doute l'orientation de nos discussions.

Les Pays-Bas, aussi bien maintenant qu'à l'avenir, préconisent une approche équilibrée de toutes les questions ayant trait au conflit congolais. Une telle approche équilibrée nécessite, entre autres, que les préoccupations légitimes de sécurité de tous les États voisins soient examinées de près tout au long du processus de paix. Cette approche signifie également que la situation des droits de l'homme dans l'ensemble du territoire sera au centre de nos préoccupations, comme énoncé au dix-huitième alinéa du préambule et au paragraphe 14 du dispositif.

Une approche équilibrée implique également que les causes profondes avec les difficultés qu'elles présentent ne seront pas ignorées. Nous nous félicitons que le projet de résolution traite de la question des apports d'armes dans la région ainsi que de l'exploitation des ressources naturelles comme d'un encouragement à continuer le conflit. En ce qui concerne ces deux questions liées entre elles, le Conseil exprime son intention d'y revenir ultérieurement. Pour ce qui est de la question des ressources naturelles, nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général mentionné au paragraphe 17 du dispositif. Ma délégation examinera activement les moyens d'aborder ces questions interdépendantes à l'avenir pour que les riches ressources naturelles de la République démocratique du Congo soient utilisées pour la paix et la reconstruction et non pas pour la guerre. Nous sommes en faveur de la création d'un groupe d'experts chargé d'enquêter sur ces questions d'une manière équilibrée, je le répète.

Comme nous l'avons dit dans le passé, l'un des éléments clefs de ce processus est le bon fonctionnement de la Commission militaire mixte (CMM) et de ses structures, en coordination étroite avec la MONUC. La CMM doit devenir une structure permanente pour être véritablement en mesure de s'atteler aux problèmes qui se poseront. Nous croyons savoir que cela a été examiné au cours du sommet des États parties à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, qui s'est tenu le 23 février. Nous attendons avec intérêt des détails sur cette question.

La contribution des Pays-Bas à la CMM, d'un montant de 250 000 dollars, a été reçue par l'Organisation de l'unité africaine à la fin de l'an dernier. D'autres donateurs ont suivi notre exemple. De toute évidence, la communauté internationale est en train de joindre le geste à la parole. Maintenant que l'argent ne sera plus un problème, c'est aux parties qu'il incombe d'assurer le bon fonctionnement de la CMM.

Enfin, les Pays-Bas souscrivent à la déclaration qui sera faite ultérieurement par le représentant du Portugal, au nom de l'Union européenne.

M. Ben Mustapha (Tunisie) : La délégation tunisienne voudrait, tout d'abord, vous exprimer, Monsieur le Président, sa haute considération pour tous les efforts que vous avez déployés tout au long de l'examen du projet de résolution dont nous sommes saisis.

Je ne manquerai pas, non plus, d'exprimer toute l'appréciation de ma délégation à l'endroit de la délégation américaine pour sa précieuse contribution, avec tous les autres membres du Conseil, à l'élaboration d'un texte qui bénéficie de notre soutien et pour lequel votera ma délégation.

Le projet de résolution que le Conseil de Sécurité adoptera est le fruit de plusieurs semaines de consultations auxquelles ont pris part les membres du Conseil, les parties à l'Accord de Lusaka, le Secrétariat des Nations Unies et d'autres parties concernées. Par ce projet de résolution le Conseil de Sécurité autorise le déploiement tant attendu de la phase II de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et en définit le mandat. Le Conseil de sécurité traduit ainsi son engagement dans la mise en application de l'Accord de Lusaka, engagement que les parties ont réaffirmé, au niveau le plus élevé, lors de la réunion du Conseil de sécurité sur la République démocratique du Congo et, récemment, lors du dernier sommet de Lusaka.

Ce projet de résolution répond en fait aux attentes du peuple congolais et, par extension, de tous les pays de la région et du continent africain, qui n'aspirent qu'à la paix, à la sécurité et à la stabilité pour s'atteler à l'oeuvre de développement. La réussite de l'opération dépend, bien sûr, des éléments suivants.

Premièrement, la clarté du mandat de la MONUC : le Conseil de sécurité et le Secrétariat ont attaché la plus haute importance à cette question pour préciser les tâches et les considérations objectives du déploiement de la MONUC élargie.

Deuxièmement, outre l'appui politique dont elle besoin, il s'agit également de trouver les moyens humains, matériels et financiers dont elle aura besoin. Cet appui et ces moyens s'avèrent importants et requièrent la participation de toutes les bonnes volontés. Des engagements ont été pris par de nombreuses parties et nous espérons que ces engagements pourront être concrétisés. Mon pays a déjà indiqué qu'il était prêt à y contribuer.

Troisièmement, la coopération de toutes les parties : nous attachons une importance capitale à cette question et nous estimons que le degré de coopération qu'accorderont les parties à la MONUC constituera un test de leur réel engagement à respecter l'Accord de Lusaka.

L'adoption de ce projet de résolution coïncide avec la réunion, hier, des chefs d'État signataires de l'Accord de Lusaka, qui ont, à cette occasion, réaffirmé leur ferme engagement envers l'Accord de Lusaka et réitéré leur détermination à aller de l'avant dans la mise en application de ses différentes dispositions. Il y a lieu de réaffirmer, à cet égard, que la réussite de la mise en application de l'Accord de cessez-le-feu dépend en premier lieu de la volonté réelle des parties elles-mêmes.

Ce projet de résolution, bien qu'imparfait, a couvert un ensemble de domaines importants prévus par l'Accord de Lusaka ainsi que des mesures pratiques pour sa mise en oeuvre dans des conditions raisonnables, compte tenu de la sensibilité de la situation sur le terrain.

Nous espérons que cette deuxième phase du déploiement de la MONUC se déroulera dans les conditions souhaitées, sachant pertinemment que le pari n'est pas encore gagné et que des efforts supplémentaires et soutenus restent nécessaires pour permettre de lancer la troisième phase sur des bases solides.

C'est dans ce contexte que la convocation en temps opportun d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine, revêt une grande importance. Ce n'est qu'à ce moment-là que l'espoir sera réellement permis de voir toute la sous-région bénéficier des dividendes de la paix, de la sécurité et de la stabilité corollaires du développement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la Tunisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Kasse (Mali) : Le Mali votera pour la résolution soumise au Conseil de sécurité, relative au déploiement de la seconde phase de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Cette résolution exprime l'engagement de l'Organisation des Nations Unies et celui de l'Organisation de l'unité africaine envers la paix et la sécurité en République démocratique du Congo.

Le Mali se félicite de la décision d'autoriser le déploiement de la seconde phase de la MONUC. Ce déploiement va consolider l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et

en même temps assurer la préparation de la troisième phase de la MONUC. Nous espérons que le déploiement ultérieur sera plus important, plus adapté à la réalité du terrain, et sera doté d'un mandat plus vigoureux et beaucoup plus élargi. La tâche qui nous attend est désormais titanesque et notre Organisation, grâce à cette résolution, contribuera sûrement à cet effort. Le Mali pour sa part encourage toutes les parties à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka à respecter leurs engagements et à collaborer étroitement avec la MONUC pour la mise en oeuvre de la présente résolution.

La communauté internationale nous écoute et les populations civiles de la République démocratique du Congo et celles de la région nous regardent et nous attendent.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2000/143) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bangladesh, Canada, Chine, France, Jamaïque, Malaisie, Mali, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1291 (2000).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Holbrooke (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de la façon extrêmement efficace dont vous avez dirigé les travaux du Conseil de sécurité. Vous avez dit à la fin de janvier que vous alliez collaborer avec les États-Unis, qui ont eu l'honneur de présider le Conseil le mois dernier, afin que la transition se fasse sans heurt. À nos amis préoccupés par le Congo, dont beaucoup avaient espéré l'adoption de la résolution en janvier, nous avons promis qu'elle serait adoptée sous la présidence de l'Argentine. Vous avez pleinement rempli votre engagement et nous sommes fiers d'être associés à vous et à notre prédécesseur immédiat, le Royaume-Uni, dans ce qui s'est avéré être non pas un mois de l'Afrique, mais trois mois consécutifs de l'Afrique, et beaucoup d'autres sont à venir.

Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Chowdhury de ses observations très généreuses sur nos efforts, et je me joins à lui pour faire l'éloge de mon adjointe, Nancy Soderberg, pour les efforts qu'elle a déployés nuit et jour, alors que j'ai dû passer la majeure partie du mois, y compris ce matin — et je tiens à m'excuser d'être en retard — à m'entretenir au téléphone avec les membres du Congrès qu'il était nécessaire, à mon avis, de convaincre encore davantage de la nécessité de ce que nous entreprenons. Je veux être tout à fait clair : le vote des États-Unis ici, à l'ONU, relève exclusivement du pouvoir exécutif, et nous n'avons pas besoin de l'approbation du Congrès à cet égard. Toutefois, nous avons besoin de son approbation pour le financement, et c'est pourquoi j'ai malheureusement été Monsieur le Président, moins souvent parmi vous que je ne l'aurais souhaité. Cependant, avec Nancy comme adjointe, je n'ai aucune inquiétude.

Il y a 30 jours dans cette salle, nous avons convoqué un sommet historique pour encourager une action internationale en vue de restaurer la paix en République démocratique du Congo. Sept présidents africains étaient présents à cette réunion historique et d'autres dirigeants se sont joints à nous pour discuter de la nécessité urgente d'agir. Il est maintenant temps de le faire.

La seconde phase du processus de paix de Lusaka est commencée; peut-être a-t-elle commencé aujourd'hui, avec ce vote important, ou peut-être a-t-elle commencé hier, à Lusaka. De toute façon, qu'il soit noté officiellement que cette phase a commencé. Aujourd'hui, avec cette résolution, le Conseil de sécurité a pris une mesure essentielle en vue d'aider le Congo et la région à accéder à la paix, dont la population a tant besoin.

La présentation de cette résolution du Conseil de sécurité par mon gouvernement et l'appui, l'approbation unanimes qu'elle obtient aujourd'hui ont été rendus possible grâce aux engagements pris à Lusaka et réaffirmés à New York par les chefs des États parties à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Je pense qu'il nous aurait été impossible d'adopter une résolution aussi importante et ferme si les présidents du processus de Lusaka, le Président Chissano du Mozambique, le représentant de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Secrétaire général de l'OUA et le Facilitateur, l'ancien Président Masire, ne s'étaient pas joints à nous à New York.

Les résultats obtenus à Maputo, à Harare, ici à New York et ailleurs ont contribué à faire avancer ce processus. En même temps, cependant, les États-Unis demeurent profondément préoccupés par les rapports selon lesquels les offensives militaires ont repris en République démocratique du Congo. Le Conseil de sécurité et le Secrétaire général ont indiqué clairement, dans l'une des sections les plus importantes de cette résolution, que la phase II du déploiement d'une mission d'observation des Nations Unies, soit le déploiement de 5 537 militaires, est subordonnée à la coopération des parties; à l'engagement dont elles feront preuve en donnant des assurances fermes et crédibles de garantir un accès complet; à leur adhésion au processus de Lusaka.

Nous demandons à toutes les parties de saisir l'occasion de paix qu'offre l'Accord de Lusaka. Nous souscrivons entièrement à l'Accord de Lusaka et nous considérons qu'il s'agit du meilleur processus et du seul processus viable pour mener à un règlement durable du conflit au Congo. Cet Accord représente plus, bien plus qu'un cessez-le-feu; c'est un plan pour la paix, la démocratisation et une réconciliation durable. L'engagement complet et sans ambiguïté des parties à l'Accord de Lusaka est essentiel pour que la communauté internationale continue d'appuyer le processus de paix.

La crise dans la région a été décrite comme la première guerre mondiale de l'Afrique. Comme le Président Clinton l'a rappelé la semaine dernière dans un discours au sommet national historique sur l'Afrique tenu à Washington, nous devons nous souvenir que la principale leçon tirée de la première guerre mondiale a été la nécessité d'une paix solide et stable appuyée par des institutions qui l'imposent. Voilà pourquoi les parties doivent faire tout leur possible pour veiller à ce que l'Accord de Lusaka soit appliqué, et pourquoi le Conseil de sécurité et les États Membres des Nations Unies doivent appuyer ce processus.

L'un des éléments nécessaires consiste à faire en sorte qu'une structure commune à la Commission militaire mixte et à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo soit établie conformément à la résolution adoptée aujourd'hui. Toutes les parties et le Département des opérations de maintien de la paix devront faire un travail considérable afin de mettre au point une structure efficace pour assurer la coordination des deux organismes, et plus encore que la coordination : l'intégration de certaines parties de leurs processus. Il s'agit d'un élément essentiel pour le succès de la Commission militaire mixte et de la MONUC. L'officialisation de cette structure commune et son efficacité sont essentielles également pour la sécurité du personnel des Nations Unies, de l'OUA et de la Commission militaire mixte; pour réduire les cas d'activités faisant double emploi; pour améliorer les communications; et pour économiser les ressources, qui seront rares. Il est déterminant pour la réussite de l'opération de maintien de la paix de faire en sorte que la structure CMM-MONUC fonctionne bien — et nous sommes tous tombés d'accord au cours de nos discussions ici, en décembre, sous la présidence britannique, que ce n'était pas le cas alors.

Le fait que le sommet d'hier à Lusaka a repris le principe de la structure commune MONUC-CMM a une grande importance. Les États-Unis sont totalement acquis à l'idée que la CMM doit continuer de jouer un rôle dans le rapprochement des parties à l'Accord de Lusaka et de l'ONU dans un effort commun d'application du cessez-le-feu. Dans le but de renforcer la CMM, nous sommes prêts à apporter le plein appui de l'ONU aux structures logistiques et administratives communes du siège que partagent la CMM et la MONUC.

À cet égard, je suis très profondément impressionné par le fait que tous les membres du Conseil de sécurité (et j'espère que les médias internationaux s'en feront l'écho) se sont déjà engagés à apporter leur pierre — de façon modeste et symbolique dans certains cas, mais l'aspect symbolique a son importance — ou se sont dits prêts à envisager cette possibilité. Plusieurs annonces de contributions importantes ont été faites aujourd'hui et récemment, et je suis ravi que d'autres membres du Conseil de sécurité nous aient annoncé aujourd'hui qu'ils feraient une contribution dont le montant sera déterminé par la suite vu qu'ils envisageaient sérieusement de la faire.

Monsieur le Président, si le Conseil de sécurité était en mesure, sous votre présidence, de déclarer que les 15 membres du Conseil ont fait une contribution, même modeste, à cette Mission, ce serait une première dans l'histoire de l'ONU, et cela montrerait la voie à suivre pour de nouveaux efforts en ce sens. Je suis très heureux de voir, Monsieur le Président, tous les progrès que nous avons fait dans cette direction sous votre ferme direction.

Un autre facteur déterminant pour l'instauration d'une paix durable au Congo reste le désarmement, la démobilisation, la réinstallation et la réintégration des forces armées irrégulières et des groupes armés identifiés dans l'Accord de Lusaka, y compris les ex-Forces armées rwandaises, les milices Interahamwe rwandaises et les rebelles angolais de l'UNITA. Un processus complet de désarmement, de démobilisation, de réinstallation ou de réintégration mettant l'accent sur les options volontaires et pacifiques et s'assu-

rant l'engagement total des signataires de l'Accord de Lusaka et le plein appui de la communauté internationale sera capital pour le succès final du processus de paix de Lusaka.

La région a un rôle important et essentiel à jouer à cet égard. Parallèlement, la communauté internationale devrait mettre tout en oeuvre pour appuyer et assurer l'effort de désarmement, de démobilisation, de réinstallation et de réintégration, et apporter toute l'aide permettant à la CMM et à la MONUC d'élaborer un plan d'action efficace pour mener à bien ce processus.

Dans les jours qui viennent, tous les États doivent accroître leurs efforts pour faire respecter et appliquer les normes du droit international contre le génocide. Tous ceux qui recrutent, appuient ces forces ou leur offrent asile doivent immédiatement cesser de le faire et tous les États doivent respecter les résolutions du Conseil de sécurité — celle dont nous sommes saisis comme les précédentes — en imposant des embargos sur les armes contre les ex-Forces armées rwandaises, les Interahamwe et l'UNITA, et en informant le Conseil sur tout ravitaillement éventuel d'autres groupes armés. Nous estimons que le Conseil de sécurité doit maintenant envisager d'autres moyens de faire appliquer les sanctions en vigueur.

Ces mesures permettront aux parties de contenir le conflit le plus étendu de toute l'histoire de l'Afrique moderne et d'y mettre fin. Mais nous reconnaissons que, toute importante qu'elle soit, la présente résolution n'est qu'une mesure transitoire vers l'instauration d'une paix durable et totale au Congo. L'appui apporté actuellement par les États-Unis au passage à la deuxième phase de la mission d'observation des Nations Unies n'équivaut pas à une approbation préalable de tout déploiement futur. Si l'ONU, après avoir mis au point les plans de passage à la prochaine phase de l'opération de maintien de la paix, comme le demande la résolution, recommande la mise sur pied d'une mission plus importante de maintien de la paix des Nations Unies, les États-Unis jugeront certainement ces recommandations sur leur valeur propre en tenant compte des résultats obtenus au cours de la phase II. Je tiens à le souligner, en raison du nombre de ceux qui cherchaient à obtenir un engagement inconditionnel à la phase III. Je pense que le Conseil de sécurité a agi sagement en disant que chaque phase doit être définie en fonction de la situation qui règne à la fin de la phase précédente.

La mise en oeuvre de la phase III ne devrait pas commencer tant que les parties n'ont pas atteint des objectifs militaires et politiques spécifiques, notamment le plein respect de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, le commencement du désengagement et du redéploiement, et la progression substantielle du processus de dialogue national. Je voudrais dire, à cet égard, le profond respect et l'admiration dans lesquels notre Ambassadeur à Kinshasa, M. Swing, tient l'ancien Président Masire et la façon dont il a mené son colloque et son dialogue la semaine dernière à Kinshasa. M. Swing l'a fait savoir à Washington, dans un rapport détaillé tel qu'en ont reçu, je pense, beaucoup des personnes ici présentes. Nous serons heureux de faire part des informations dont nous disposons aux membres intéressés, en dehors de cette salle.

Je voudrais préciser que l'Ambassadeur Swing, connu de la plupart des membres — c'est en effet l'un de nos diplomates les plus chevronnés dans le monde aujourd'hui — nous a dit qu'il pensait que les premières mesures prises par le Président Masire à Kinshasa — son entretien avec le Président Kabila et sa rencontre avec d'autres groupes — étaient, je cite, «sages et efficaces et de nature à mettre le Président Masire en avance sur le calendrier». Je communique ces informations au Conseil car nous nous concentrons toujours sur les problèmes et cela me semblait plutôt une bonne nouvelle à donner.

Au cours des quelques derniers mois, beaucoup ont parlé éloquemment du Congo et de ce que l'ONU devrait faire pour améliorer la situation. Aujourd'hui, il faut joindre le geste à la parole. La possibilité se fait jour de rétablir la coopération internationale en Afrique centrale. Tout effort de paix ne laissera pas d'être difficile. Aucune nation africaine, peut-être, n'a eu autant de mal à émerger des ombres de son passé, des temps sombres et horribles qu'elle a traversés pour faire son entrée dans le monde moderne, avec une série de dirigeants dont le bilan, depuis un siècle et demi, ne sera pas jugé très favorablement par l'histoire.

Cette occasion, nous devons la saisir tous, en particulier ceux qui ont signé l'Accord de Lusaka. Nous ne pouvons promettre au peuple congolais une paix immédiate. Nous pouvons, toutefois, affirmer que si l'ONU et l'OUA ne prennent pas fermement la situation en main, il est fort probable, pour ne pas dire certain, qu'une terrible catastrophe se produira en Afrique centrale.

Aujourd'hui, nous avons pris, au Conseil de sécurité, une mesure décisive pour jeter les bases de la paix. J'espère que l'histoire s'en souviendra comme d'un pas important pour s'écarter du bord du gouffre. Mais, comme le dit la résolution, sa mise en oeuvre dépend avant tout des parties elles-mêmes. Après le vote d'aujourd'hui, il nous reste maintenant à obtenir l'engagement total de la communauté

internationale afin qu'elle encourage cette mise en oeuvre, l'action des parties de la région, et les efforts pour amener la paix au Congo par toutes les voies possibles.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant des États-Unis des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Argentine.

La résolution que nous venons d'adopter représente un pas important dans le renforcement du processus de paix engagé à Lusaka en juillet 1999. Comme nous l'avons dit par le passé, il ne saurait y avoir, à notre avis, de règlement durable au conflit en République démocratique du Congo si l'on ne tient pas compte des facteurs fondamentaux suivants.

Tout d'abord, le plein respect de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, le principe de la non-ingérence dans ses affaires intérieures et le retrait de toutes les forces étrangères postées sur le territoire de ce pays sans le consentement exprès de son gouvernement. Également, la reconnaissance des préoccupations légitimes des pays voisins de la République démocratique du Congo en matière de sécurité, ainsi que de la nécessité de créer un solide système de garanties de sécurité pour tous les pays de la région africaine des Grands Lacs.

Nous avons pleine confiance que le déploiement des 500 observateurs militaires prévu dans la résolution contribuera à consolider le cessez-le-feu. Le succès de la tâche de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) dépendra essentiellement, toutefois, de la coopération apportée par les parties et de l'esprit de réconciliation et de pacification dont elles feront preuve.

Nous réaffirmons l'importance que nous attachons à ce que la MONUC reçoive des assurances fermes et crédibles concernant la sécurité et la liberté de circulation du personnel, comme il est stipulé au treizième alinéa du préambule et au paragraphe 5 du dispositif de la résolution. Le paragraphe 8 du dispositif nous semble tout particulièrement pertinent; il donne à la MONUC, dans des conditions précises, la possibilité d'agir en vertu du Chapitre VII de la Charte pour protéger les civils se trouvant sous la menace imminente de violences physiques.

De même, nous voudrions mentionner deux questions qui nous préoccupent tout particulièrement. Premièrement, les informations faisant état de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui, selon ce qui ressort du dernier rapport du Secrétaire général et des informations ultérieures, sont particulièrement graves dans la partie orientale de la République démocratique du Congo. Nous pensons que ces crimes ne peuvent rester impunis et qu'il faut procéder à une enquête internationale afin de traduire en justice ceux qui en sont responsables. Deuxièmement, l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo nous préoccupe profondément. Nous pensons qu'il existe un lien entre ces activités illicites et la prolongation du conflit armé. Ces activités doivent cesser immédiatement et nous appuyons l'idée de mener une enquête objective par le biais d'un groupe d'experts. À cet égard, nous attendons le rapport du Secrétaire général comme cela est demandé dans la résolution.

Enfin, nous voudrions dire que pour réaffirmer son engagement au processus de Lusaka et au règlement pacifique et négocié du conflit en République démocratique du Congo, la République argentine versera une contribution pour le financement des activités de la Commission militaire mixte et l'action de Sir Ketumile Masire, en tant que Facilitateur du dialogue intercongolais.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Le Conseil a achevé l'examen du projet de résolution.

Le représentant de la République démocratique du Congo a demandé à prendre la parole et je l'invite à faire une déclaration.

M. Mwamba Kapanga (République démocratique du Congo) : Le Conseil de sécurité vient d'adopter à l'unanimité la résolution consacrant la phase II du déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Ma délégation se réjouit d'autant plus que cette décision, qui constitue un pas important dans la recherche de la paix, est prise sous la présidence du représentant d'un pays ami, l'Argentine, avec lequel mon pays entretient des relations anciennes et excellentes marquées du sceau de la confiance et de l'estime réciproques. Mon pays n'a pas oublié que l'Argentine figurait parmi ces États membres du Conseil de sécurité qui, le 13 juillet 1960, en adoptant la résolution 145 (1960), donnaient suite à la demande du Gouvernement congolais d'une assistance des Nations Unies pour faire face à une agression dont elle était déjà la victime expiatoire, permettant ainsi de préserver l'intégrité de

la jeune République qui, le 30 juin de cette même année, venait d'accéder à l'indépendance et à la souveraineté internationale. Le Conseil de sécurité lançait déjà, à cette époque, un appel à tous les États pour qu'ils s'abstiennent de toute activité susceptible de saper l'indépendance politique du pays. Cet appel sera renouvelé à plusieurs reprises par la suite, tant par le Conseil que par l'Assemblée générale.

Qu'il me soit permis à ce stade de réunir dans un seul hommage, deux Présidents de l'Assemblée générale. Le premier, le regretté Mongi Slim de la Tunisie, qui ce 13 juillet 1960 présentait au Conseil le projet de résolution portant création de l'Opération des Nations Unies au Congo, mieux connue sous l'appellation d'ONUC. Le second, S. E. M. Théo-Ben Gurirab de la Namibie, qui n'a eu de cesse de rappeler la situation lamentable et la souffrance indicible dans lesquelles survit actuellement la population congolaise du fait de l'ignoble agression contre mon pays par les forces armées de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi. Que ces deux illustres africains et leurs pays respectifs, la Tunisie et la Namibie, trouvent ici l'expression de la profonde gratitude du Gouvernement et du peuple de la République démocratique du Congo.

Le fait qu'aujourd'hui, le Conseil se réunit pour venir en aide une nouvelle fois à mon pays, apparaît à nos yeux comme une victoire méritée de ces illustres hommes d'État. C'est leur victoire; et le fait que le Conseil examine la situation d'agression manifeste constatée par tout le monde est aussi leur victoire.

À travers les personnalités de ces deux dignes fils de l'Afrique aujourd'hui indépendante, ma délégation aimerait remercier très sincèrement tous les membres du Conseil de sécurité ici présents et tous les représentants des pays africains qui se sont succédé au Conseil depuis 1998. Ma délégation associe également à ces remerciements les pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ainsi que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui n'ont eu de cesse d'exercer de fortes pressions sur les Nations Unies afin que cette guerre d'agression trouve sa solution et que le Conseil de sécurité se démarque enfin de la timidité avec laquelle il a traité l'agression dont la République démocratique du Congo est victime depuis le 2 août 1998.

Comment manquer de rappeler ici qu'un certain 2 août 1990, devant une situation semblable d'un État agressé dans une autre région du monde, le Conseil avait levé toute une armée pour combattre cette agression.

Ma délégation se doit quand même de saluer cette prise de conscience du Conseil de sécurité face à cette situation qui perdure depuis près de deux ans maintenant : situation de rupture de la paix et de la sécurité, de violation de l'indépendance, de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale d'un pays Membre des Nations Unies par d'autres pays Membres de l'Organisation universelle.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de saisir cette occasion pour saluer votre prédécesseur, le représentant des États-Unis, qui au cours de sa présidence au mois de janvier 2000 a eu la courageuse initiative d'inviter nos chefs d'État africains pour participer à la session spéciale du Conseil de sécurité sur la République démocratique du Congo. Par son savoir-faire, sa maîtrise et sa perspicacité, le représentant des États-Unis aura permis une avancée fort appréciable dans la recherche d'une paix durable en République démocratique du Congo et dans la région.

Ma délégation aimerait également rendre un hommage mérité à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, pour les efforts remarquables qu'il n'a cessé de déployer en vue de la cessation de l'agression et pour ses initiatives nombreuses et louables en faveur de la vérité, de la paix et de la sécurité dans la région.

Ma délégation se réjouit néanmoins qu'après tant de tergiversations, le Conseil de sécurité ait enfin entendu les cris et les lamentations du peuple congolais qui, des hauteurs du mont Ruwenzori à la plaine de Kinshasa, de la cuvette de l'Équateur aux savanes du Katanga, souffre au plus profond de sa chair. Il a entendu les cris de ces milliers d'enfants aujourd'hui orphelins, les pleurs d'outretombe de ces femmes enterrées vivantes ou encore de ces mamans dont les entrailles ont été éventrées parce que soupçonnées de porter en leur sein ce foetus déjà considéré par les agresseurs comme étant un génocidaire potentiel.

Ma délégation croit qu'il vous incombe, à vous, membres du Conseil, de prendre vos responsabilités, de condamner avec vigueur ces massacres d'innocentes victimes et d'oeuvrer afin que le monde entier puisse dire : plus jamais ça!

De cette même tribune, le Conseil a entendu le 24 janvier dernier S. E. Mzee Laurent-Désiré Kabila, Président de la République démocratique du Congo, assurer les membres que le Gouvernement congolais n'épargnera aucun effort pour restaurer le peuple congolais dans son rôle de souverain primaire et de source unique de légitimité. Le chef de l'État congolais venait faire part au Conseil de son acceptation de la tenue du dialogue intercongolais, dont les objec-

tifs ne sont pas différents de ceux du débat national déjà convoqué par le Gouvernement congolais et qui vise à définir les règles de jeu devant présider à l'exercice du pouvoir et de préparer ainsi les bases de l'ordre politique nouveau et démocratique dont le peuple congolais a été si longtemps privé.

S. E. le Président Kabila, qui tendait la main à cette occasion aux alliés d'hier, devenus ennemis aujourd'hui, invitait également la communauté internationale à persuader les agresseurs de la République démocratique du Congo de la nécessité pour eux de fournir des efforts similaires en vue de la pacification de leurs pays.

Les membres comprendront que mon pays ne peut que soutenir avec force la proposition faite par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que par l'Organisation de l'unité africaine, et renouvelée par la France, d'organiser une conférence internationale sur la région des Grands Lacs, laquelle aura pour but de s'attaquer aux épineux problèmes d'ordre communautaire dans la région, ainsi que de se pencher sur les exigences de la paix et du développement durables dans toute la région, afin que les causes lointaines et immédiates du désastre qui a endeuillé notre sous continent soient à jamais éradiquées.

Ma délégation se félicite donc de l'adoption de cette résolution qui élargit le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) dans le cadre de la phase Il de son déploiement. Elle regrette toutefois que les membres du Conseil n'aient pas fait oeuvre utile en évitant à la République démocratique du Congo une humiliation supplémentaire et lourde de conséquences, en n'ayant pas eu le courage de dissocier totalement une problématique concernant deux pays antagonistes, dont l'un est manifestement la cause de son propre malheur et de celui de son pays voisin qui est le nôtre.

Ma délégation aimerait sincèrement remercier le Gouvernement et le Congrès américains pour n'avoir épargné aucun effort pour soutenir matériellement la MONUC. Elle se félicite également de la franche collaboration dont elle a pu bénéficier de la part des Nations Unies par le biais de son Département des opérations de maintien de la paix. Toutefois, ma délégation estime qu'il est de son devoir de dire que l'opération des Nations Unies en République démocratique du Congo aurait pu être moins onéreuse si l'ONU avait donné une suite favorable aux multiples saisines du Conseil par la République démocratique du Congo, depuis le déclenchement de l'agression en août 1998.

La République démocratique du Congo est maintenant curieuse de savoir combien coûte l'opération actuelle. Ce sont les hésitations du Conseil qui ont amené à la situation d'aujourd'hui. Si le Conseil avait été en mesure de répondre aux plaintes de mon pays depuis ce mois fatidique d'août 1998, il ne serait pas là aujourd'hui à pleurer les morts, à regretter les violations de l'Accord de Lusaka, et que sais-je encore?

Ma délégation aimerait assurer le Conseil que la République démocratique du Congo accueillera chaleureusement la MONUC. Elle réservera à ces fils et filles de ces pays épris de paix et de justice cette hospitalité africaine légendaire dont les Congolais ont seuls le secret.

Le déploiement de la MONUC, pour être une totale réussite, devra se faire en étroite collaboration avec les autorités de la République démocratique du Congo. Mon pays souhaite être consulté à tout instant sur le montage de cette opération, et, à cet effet, il ne serait pas exclu que la République démocratique du Congo récuse les offres faites par certains États dont les accointances avec les agresseurs ne leur permettent pas d'être neutres.

Enfin, ma délégation aimerait rappeler à la bienveillante attention du Conseil la responsabilité première qui lui est conférée en vertu de la Charte, celle du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle invite le Conseil à agir en toute connaissance de cause pour le plus grand bénéfice du peuple congolais. Ma délégation ne doute pas un seul instant que le peuple congolais lui en saura gré et saura exprimer toute sa profonde reconnaissance.

Comme a pu l'affirmer en janvier dernier S. E. le Président Kabila, ma délégation voudrait réitérer l'entière disposition du Gouvernement congolais à discuter ouvertement et sérieusement des moyens de mettre fin à cette guerre aussi inutile que meurtrière et tragique, afin qu'ensemble, il soit possible de construire une région dans laquelle les peuples qui la composent puissent vivre dans la paix et la prospérité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la République démocratique du Congo des paroles aimables qu'il m'a adressées et des remarques bienveillantes qu'il a faites à propos de mon pays.

L'orateur suivant est le représentant du Portugal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Monteiro (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — la Bulgarie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie — et les États associés, Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, le Liechtenstein et la Norvège, s'associent à la présente déclaration.

L'Union européenne se félicite de la prorogation du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). La décision de renforcer la force pour porter son effectif à plus de 5 500 militaires, dont 500 observateurs militaires, est parfaitement justifiée et témoigne clairement de l'engagement de la communauté internationale en faveur de la paix en République démocratique du Congo.

L'Union européenne estime que la décision prise aujourd'hui ne pourra atteindre ses objectifs que si toutes les parties à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka font preuve d'une ferme volonté politique et si elles respectent rigoureusement cet Accord. Des progrès réels doivent être faits pour établir un cadre efficace permettant la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka qui demeure la base la plus solide pour assurer un règlement pacifique de ce conflit. En effet, la poursuite du processus de paix dépend de la volonté des parties de placer les intérêts des Congolais audessus de tout autre intérêt.

Cela étant, l'Union européenne estime qu'il importe au plus haut point que toutes les parties coopèrent avec la MONUC et facilitent son déploiement dans toutes les zones désignées, et qu'elles garantissent en outre la sécurité et la liberté de circulation nécessaire pour permettre le plein accomplissement des tâches qui ont été assignées à cette Mission. Cela est primordial pour assurer le succès de la MONUC et ce sera indispensable pour garantir le respect du cessez-le-feu.

L'Union européenne se félicite de la mise sur pied d'une structure commune efficace MONUC-Commission militaire mixte (CMM) et réaffirme son intention d'appuyer ses activités.

L'Union européenne estime qu'un processus pacifique et spontané de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des milices et autres groupes qui opèrent actuellement dans la région constituera un facteur clef dans ce processus et sera un élément décisif dans le rétablissement de la paix. À cet égard, l'Union européenne considère qu'il est essentiel que les États Membres de l'ONU prennent toutes les mesures voulues pour empêcher toute vente d'armes ou tout approvisionnement en armes et autre matériel militaire aux groupes armés qui sont parties au conflit. Cela étant, l'Union européenne rappelle sa déclaration de juin 1999 sur le commerce des armes à destination de la région des Grands Lacs et à l'intérieur de cette région.

L'Union européenne réitère son appel pour que toutes les forces étrangères se retirent du territoire de la République démocratique du Congo. C'est là un autre élément clef de l'Accord de Lusaka et l'Union européenne espère vivement qu'il sera dûment appliqué.

L'Union européenne estime qu'un dialogue national en République démocratique du Congo, conformément aux dispositions de l'Accord de Lusaka, s'impose de toute urgence pour assurer le succès de la réconciliation nationale. Comme nous l'avons déclaré à plusieurs autres occasions, l'Union européenne est disposée à apporter son appui dans ce cadre et réaffirme qu'un financement est disponible pour aider les parties à engager un dialogue politique crédible si celles-ci font montre de leur bonne disposition et de leur sérieux à l'égard de ce processus.

L'Union européenne estime que le travail accompli par Sir Ketumile Masire est une contribution décisive pour le processus de paix et elle réaffirme dans ce contexte son appui à tous les efforts qu'il déploie et aux initiatives qu'il mène en sa qualité de Facilitateur. L'Union se tient prête à l'aider dans l'exécution de son mandat.

L'Union européenne est toujours fort préoccupée par les comptes rendus qui continuent de nous parvenir faisant état de violations des droits de l'homme dues aux délais dans la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka, aux violations généralisées du cessez-le-feu et à la poursuite du conflit. Les nouvelles récentes que nous avons eues faisant état de combats entre les tribus lendu et hema dans la région de l'Ituri, dans la partie orientale de la République démocratique du Congo — combats qui ont entraîné le meurtre de nombreuses personnes ainsi que d'importantes violations des droits de l'homme — continuent de nous préoccuper et soulignent le caractère dramatique de la situation tout en faisant valoir les immenses souffrances humaines que les hostilités ont entraîné pour les civils, en particulier les femmes et les enfants. La pratique continue du recrutement d'enfants soldats, qui se ferait surtout dans l'est du pays, est particulièrement grave et inacceptable. Cette situation exige que l'on prenne des mesures immédiates.

L'Union européenne réaffirme l'importance qu'elle attache au respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire et souligne la nécessité d'assurer un accès sans entrave aux organisations humanitaires aux régions où la population est dans le besoin. La sécurité de son personnel doit également être assurée.

L'Union européenne réaffirme son appui — dans le contexte d'une solution durable au conflit en République démocratique du Congo — à l'idée d'une conférence internationale destinée à examiner les causes profondes du conflit et les questions connexes concernant la stabilité de la région des Grands Lacs. La mise en place d'une telle initiative, dès que les éléments clefs de l'Accord de Lusaka auront été mis en oeuvre, pourrait contribuer à la réalisation de la sécurité, de la stabilité structurelle et du développement durable.

Le mois dernier, tous les dirigeants régionaux qui sont venus à New York pour prendre la parole devant le Conseil sur la question de la République démocratique du Congo, ont réaffirmé leur volonté de trouver une solution pacifique et négociée au conflit et ont demandé à la communauté internationale, par le biais de l'Organisation des Nations Unies, de fournir une assistance. L'ONU a réagi rapidement en se montrant prête à aider et à renforcer son engagement à l'égard de ce processus. Le Conseil donne aujourd'hui suite à cet engagement.

L'Union européenne est convaincue que la prorogation et l'élargissement du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo offre à toutes les parties en cause une occasion unique de rétablir la paix et la stabilité dans ce pays meurtri et de rendre aux Congolais et à tous ceux qui ont été touchés dans la région les moyens de créer un environnement démocratique et de favoriser la réconciliation nationale.

L'Union européenne réitère que le succès de la MONUC est tributaire de la volonté politique des parties de respecter les obligations qu'elles ont acceptées en vertu de l'Accord de Lusaka. Nous espérons donc vivement que le témoignage d'appui international à l'égard du processus de paix qui se manifeste aujourd'hui encouragera davantage encore les parties concernées à créer les conditions nécessaires à la paix en vue d'organiser des élections libres et équitables en République démocratique du Congo. Nous pensons que c'est là le seul moyen de parvenir à une réconciliation nationale véritablement durable. En outre, l'Union européenne encourage la République démocratique du Congo à intensifier les droits politiques et civils ainsi que les libertés fondamentales de sa population.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 13 h 35.